

## **Compte rendu de l'entretien entre Daniel Sirot – Claudine Sileny – Evelyne Gailhardis – Michèle Loeber – le 28 mars 2011 au CTM**

### **1) Où en est la charte de biodiversité signée avec Natureparif en novembre 2010?**

Le 7 mars dernier la première réunion a eu lieu avec ENE qui doit assurer l'expertise. C'est Fabien Métaifreau qui en est chargé. Avec Fabien nous avons effectué l'année dernière un tour de reconnaissance à la Bretèche.

La phase de diagnostic dure un an, l'ensemble durera entre 18 et 24 mois. Nous serons invités à la prochaine réunion.

Une sensibilisation du public se fera sous plusieurs formes: dans le cadre d'Essonne verte Essonne propre, le 24 juin aura lieu une reconnaissance des arbres du bois des Gelles avec l'ONF.

Une exposition sur les insectes se tiendra à la mairie (du 17 juin au 1 juillet) en présence de l'auteur des photos qui parlera de son exposition et répondra aux questions. Parallèlement se tiendra une exposition sur le miel.

En clôture de la manifestation, présentation du film « microcosmos ».

### **2) Entretien de la rivière et des berges.**

Nous avons été contactés par un riverain de l'Yvette pour savoir si l'entretien de la rivière et des berges ne relevait pas du Siahvy.

Il est en fait à la charge des propriétaires qui en contrepartie ont le droit d'usage de l'eau et des produits de la rivière.

Un arbre qui encombre le lit de la rivière doit être évacué par le propriétaire de la partie de la rivière où est la souche car il pourrait aggraver les causes d'inondation.

Le Siahvy a en charge l'entretien des espaces publics (le faucardage sur 1,30 m de la berge) la surveillance et l'entretien des ouvrages hydrauliques, la régulation et la qualité de l'eau.

Nous avons proposé un entretien collectif par le Siahvy qui se ferait rémunérer par les propriétaires des parcelles privées. M. Sirot pense que c'est impossible car tout le monde ne serait pas d'accord.

*Sur cette question nous avons appris par la suite que la collectivité locale peut évacuer d'office aux frais du propriétaire l'évacuation d'un arbre gênant mais la collectivité locale peut ne pas vouloir imputer aux riverains la totalité du coût de cet entretien « elle peut en prendre la maîtrise d'ouvrage et le financer ». (Lettre du Maire du 20 mars 2008)*

### **3) Gestion de la circulation au carrefour RD 59/ rue du baron de Nivière/ rue du château (question d'une adhérente)**

Les feux de circulation implantés pour permettre aux habitants du Village d'accéder plus facilement à la RD 59, et aux piétons de traverser cette route, provoquent des bouchons et le redémarrage en côte est très polluant.

M. Sirot reconnaît qu'une période de réglage a été nécessaire pour faire en sorte que la durée du feu soit fonction du flux de voitures sur la RD 59. Ce réglage est maintenant au point: « on ne revient pas là-dessus »

### **4) Mesure de la pollution atmosphérique à Villebon**

Lors de la conférence de M. Carsac sur les nuisances aériennes en janvier, le conférencier nous avait montré une carte de la pollution aux dioxydes d'azote dans les communes riveraines d'Orly (les dioxydes d'azote sont des particules fines issues de la combustion des moteurs d'avion et de véhicules. Ces particules ne se résorbent pas, elles ne peuvent que devenir de plus en plus nombreuses dans l'atmosphère. Elles seraient en partie cause de la recrudescence des allergies pulmonaires)

Pour Villebon aucune mesure n'avait été faite. Nous avons communiqué la carte à M. Sirot qui doit nous tenir au courant des informations qu'il aura obtenues.

### **5) Que devient le bois de chauffage débité par l'ONF sur le territoire communal?**

La lettre de l'ASEVI adressée à M. le Maire n'est pas parvenue à M. Sirot.

**6) Le PLU ayant été annulé, le document d'urbanisme opposable est le POS de 1999**  
« les permis de construire doivent être conformes aux règles d'urbanisme en vigueur à la date de délivrance du permis. »

Pour l'usine Galland zonée Ui au POS, au lieu d'un immeuble d'habitation un hôtel d'entreprises pourrait s'implanter.

Il ne faut pas compter sur la reprise d'un PLU avant la fin du chantier ISO.

Le POS est consultable en mairie (au CTM)

7) Le partenariat public/privé sur 15 ans pour l'enfouissement des réseaux, l'assainissement, l'entretien des voiries est à l'étude. Une décision devra intervenir aux vacances.

### **8) Pistes cyclables**

Un projet de raccordement des pistes cyclables entre Palaiseau et Orsay étudié par le Conseil Général (Ingerop) est resté dans les tiroirs

La bande cyclable sur le Boulevard Leclerc à Palaiseau n'est pas sécurisée. Quel est son statut?

Actuellement la mairie aurait le projet de louer des vélos électriques à partir des gares du RER.

Après l'entretien nous parlons des résultats des cantonales qui ont eu lieu la veille...